

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Transfert de biens immobiliers dans le cadre de la régionalisation des allocations familiales

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant le transfert de biens immobiliers de l'ancien FAMIFED à la Communauté flamande.

À la suite du transfert de la compétence en matière d'allocations familiales des autorités fédérales aux entités fédérées, certains biens immobiliers de l'ancienne FAMIFED ont été transférés à la Communauté flamande.

Dans le cadre de la préparation de la vente d'un des bâtiments, l'administration flamande compétente a cependant constaté que des erreurs matérielles s'étaient glissées dans l'énumération des titres de propriété. Le projet d'arrêté royal vise donc à clarifier la description de deux immeubles : l'un situé à Hasselt, De Schiervellaan 3-5 et l'autre situé à Bruxelles, rue de Trêves 9-11.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be